

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, je le répète, c'est la première fois qu'il y a des discussions officielles, sur la base desquelles on peut au moins entrevoir la possibilité, mais rien de plus, d'un accord sur cette question très importante, non seulement pour les députés, mais pour tous les Canadiens.

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, je veux, au nom de mes collègues, confirmer le fait que des discussions sont présentement en cours entre les quatre partis reconnus officiellement à la Chambre. Après une discussion sérieuse avec mes collègues du Parti Crédit Social du Canada, nous en sommes venus à la conclusion, premièrement, que ce débat a été très mal amorcé en ce qui a trait au bill C-44, deuxièmement, que les débats et les propositions relatifs au bill C-44 ont été mal rapportés au public. J'ai appris au cours d'une émission de Radio-Canada, un soir cette semaine, que les députés fédéraux seraient augmentés, selon le journaliste, à \$47,400 par année, ce qui est entièrement faux et constitue de la démagogie de la plus basse espèce.

Monsieur le président, j'apprenais hier soir qu'une personne de l'Alliance de la fonction publique accusait les députés de vouloir s'accorder des relèvements de salaire absurdes. Lorsqu'on connaît les faits et lorsqu'on est un député consciencieux qui veut aller au fond des choses, et non pas simplement agir sur le plan superficiel, on rejette de telles affirmations.

J'ai fait par la suite un relevé dans 11 ministères, où j'ai découvert que 3,364 fonctionnaires gagnaient plus de \$20,000 par année, 557, plus de \$30,000 par année, et 45, plus de \$40,000. J'estime, Monsieur le président, qu'il est temps que le président du Conseil privé (M. Sharp) continue les discussions qui se déroulent présentement, pour qu'on prouve à la population canadienne que les députés ne travaillent pas selon des principes puritains ou électoralistes, mais plutôt de façon très sérieuse, en vue de défendre l'opinion et les intérêts du public, dont nous sommes les serviteurs. Je ne dis pas que notre parti est entièrement d'accord sur le bill C-44. Voilà pourquoi nous participons intensément à l'amélioration de ce projet de loi, pour qu'il serve à la fois les intérêts du peuple canadien qui souffre de l'inflation et ceux des députés. Il faut faire en sorte qu'on cesse de dénigrer les députés auprès du public, qu'on mette les journalistes à leur place, et qu'on respecte ce qui doit être respecté.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Avant de passer à autre chose, je dois informer les députés que la présidence a été saisie de deux questions sur lesquelles elle doit se prononcer. Les deux ont une extrême importance, m'ont causé beaucoup de préoccupations et ont nécessité beaucoup de recherches et d'étude. La première porte sur un rappel au Règlement du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) au sujet des dispositions du bill sur la taxe d'accise et leur rapport avec la motion des voies et moyens. J'aimerais informer la Chambre que je me propose de

*Industrie et Commerce—Loi*

revenir au fauteuil à 5 h 45 cet après-midi afin de rendre une décision sur ce très intéressant rappel au Règlement.

Le deuxième point concerne la question de privilège soulevée hier par le député de Joliette (M. La Salle) au sujet de observations faites il y a quelques jours par le député de Témiscamingue (M. Caouette). A cet égard, et j'aimerais que ceci soit bien clair, je prendrai une décision là-dessus demain, si tant est que le motif de la plainte du député de Joliette soit qu'il a été faussement accusé par le député de Témiscamingue de s'être livré à la pratique décrite par ce dernier. Si j'ai bien compris que c'était là la nature de la question de privilège qu'il a soulevée, j'ai l'intention de faire connaître ma décision à ce sujet demain juste avant de passer à l'ordre du jour.

\* \* \*

### L'ÉDITION

DEMANDE DE PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE L'EMPRISE ÉTRANGÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je voudrais présenter une motion sur une question urgente et d'une pressante nécessité. Compte tenu des chiffres dévoilés hier par l'Association des éditeurs indépendants démontrant que l'édition anglaise appartient maintenant à 84 p. 100 à des étrangers et que de nombreuses maisons canadiennes se trouvent en posture financière difficile, je propose, avec l'appui du député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que la Chambre ordonne au secrétaire d'État d'établir de nouveaux programmes propres à élargir et à consolider notre réseau de vente des livres au détail, à multiplier les achats de livres canadiens par les bibliothèques et les écoles et à rendre les lois canadiennes sur les droits d'auteur plus strictes de manière à stopper la tendance à l'accroissement de la mainmise étrangère et à la dépendance à l'égard des publications étrangères.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Faute d'unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

\* \* \*

### LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

MODIFICATION PRÉVOYANT LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS DOUANIERS AU MINISTRE

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce)** propose: Que le bill S-15 (du Sénat), tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)